



Un contexte dégradé d'exercice des fonctions de directeur et de nombreux postes vacants, mettent en péril les établissements d'enseignements artistiques classés. Il est donc urgent de valoriser et soutenir une filière dont le déroulé de carrière et le régime indemnitaire sont largement inférieurs au regard des autres filières.

C'est la raison pour laquelle le SPeDiC – FA-FPT propose les revendications suivantes pour la filière culturelle (Enseignement artistique/postes de direction) :

- Revalorisation des grilles de Directeurs d'Etablissement d'Enseignement Artistique (DEEA) 1^{ère} et 2^{ème} catégorie pour une attractivité en cohérence avec les missions et responsabilités liées au poste
- Création d'un DEEA de 3^{ème} catégorie en lieu et place du Professeur d'Enseignement Artistique (PEA) chargé de direction
- Revalorisation de l'indemnité de résidence
- **Obtention de la prime informatique Cette revendication va être positionné dans les revendications générales à l'enseignement artistique**
- Meilleure prise en compte du régime indemnitaire pour les droits à la retraite
- Organisation annuelle des concours internes/externes et examens professionnels
- Formation professionnelle adaptée aux responsabilités et spécificités du métier
- Fin du monopole du Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Paris (CNSMDP) pour la délivrance du Certificat d'Aptitude (CA) de directeur d'établissement d'enseignement artistique :
 - Habilitation ministérielle à délivrer le CA pour les formations de DEEA mises en place par des pôles supérieurs (Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse de Lyon [CNSMDL] et du Centre de formation des enseignants de la danse et de la musique de Normandie [Cefedem] par exemple), formations organisées en partenariat avec des Universités et délivrant un Master.
 - Harmonisation et certification des formations des Cefedem et de l'Institut National Spécialisé d'Etudes Territoriale (INSET)
- Réaffirmation de la nécessité de recruter des DEEA issus de la filière d'enseignement artistique pour la direction des établissements d'enseignement artistique